

Projet de résolutions

UNION DE FACTORING « UNIFACTOR »

Siège Social : Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 Juin 2010.

Première résolution :

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de la Société arrêtés au 31/12/2009 tels qu'ils sont présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2009.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

.....

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants du Code des sociétés Commerciales, prend acte des conclusions dudit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

.....

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'administration des jetons de présence au titre de l'exercice 2009 d'un montant égal à 5.000,000 Dinars Net par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

.....

Quatrième résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer 5.000,000 Dinars net au titre de rémunération pour chaque membre du Comité Exécutif de Crédit et du Comité Permanent d'Audit Interne.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

.....

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale autorise l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 Millions de Dinars pour une période de 5 ans, et donne pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

.....

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale approuve la modification comptable apportée aux exercices 2008 et aux exercices antérieurs respectivement de (- 471.084) Dinars et (- 101.235) Dinars soit un total de (- 572.319) Dinars et décide de l'affecter dans le compte de résultats reportés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

.....

Septième résolution :

L'Assemblée Générale décide d'éponger une partie des pertes cumulées par l'affectation des résultats bénéficiaires de l'exercice 2009, qui s'élèvent à 1.365.472 Dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

.....

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer :

.....

.....

En tant qu'Administrateur, et ce, pour une durée de trois ans qui s'achèvera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit statuer sur l'exercice 2012.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

.....

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer :

.....

.....

.....

En tant que Co-commissaires aux comptes de la Société et ce pour une durée de trois ans qui s'achèvera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit statuer sur l'exercice 2012.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

.....

Dixième résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer tout dépôt ou publication prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

.....

Projet de résolutions

UNION DE FACTORING « UNIFACTOR »

Siège Social : Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 30 Juin 2010.

Première résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration décide la mise en conformité des statuts de la Société avec les dispositions de la loi N°2009-16 du 16 Mars 2009 portant modification de certaines dispositions du Code des Sociétés Commerciales et la modification des articles 20, 25, 29 et 37 des statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

.....

Deuxième résolution

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer tout dépôt ou publication prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

.....